

ORDRE DU JOUR :

- Travaux en cours ;
- Urbanisme : Modification Simplifiée – Approbation ;
- Fusion des Intercommunalités ;
- Personnel Communal ;
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 29 septembre 2015

Sur convocation en date du 24 septembre 2015, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 29 septembre 2015, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Angéline DAVY, Marion DURET, Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, MM. Michel BARBE, Stéphane CALLEJA, Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Nicolas POMEL, Patrick SAILLET

Absents excusés : Mmes Laurence CALLIGE, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER *qui a donné pouvoir à Jean-Paul MUSARD*, MM Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE *qui a donné pouvoir à Michel BARBE*, Jean MAURON.

Secrétaire de séance : Mme Christelle GEX-FABRY.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30.

I - Travaux en cours et projets

M. Barbe fait le point sur les travaux en cours :

Rénovation de l'ancien réservoir du Penaz : Les travaux se terminent. La résine est posée. La mise en eau doit se faire après le test d'étanchéité qui est en cours.

2^{ème} tranche AEP Le Penaz : Les travaux en cours se situent sur la partie avale du réseau entre le brise-chute et le hameau du Penaz.

Vente terrain communal « La Jonchère » à la Société LOTISSALP : Madame LATOUR informe Monsieur le Maire qu'elle a été convoquée pour bornage en tant que propriétaire riverain du terrain communal mis en vente.

Monsieur le Maire précise que l'autorisation de lotir pour ce dossier exige environ 6 à 8 mois d'étude et qu'un dilemme se pose notamment en ce qui concerne un emplacement réservé touchant ces parcelles. L'avis du CRIDON a été sollicité par le notaire sur cette question.

II – Urbanisme

Approbation de la Modification Simplifiée n° 1 du PLU : Après information données par Monsieur le Maire sur le bilan de la mise à disposition au public du dossier qui fait ressortir aucune observation, le Conseil Municipal APPROUVE la Modification Simplifiée n° 1 du PLU selon les termes du projet de délibération dont il a eu connaissance et lecture. Délibération affichée le 30 septembre 2015.

Etude préliminaire à une modification du PLU dans le cadre du projet d'installation d'une nouvelle gendarmerie sur la Commune : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les gendarmes de Lullin et de Boège ont été installés dans les appartements rénovés du bâtiment administratif et de la poste.

- Dans un premier temps afin de conserver la gendarmerie sur Boège, il avait été prévu d'acquérir le terrain appartenant au CCAS de la Commune de BURDIGNIN et situé proche du Bourg de Boège en face de la serre mais dont une clause particulière empêcherait la vente.

- Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal le terrain susceptible de recevoir un nouveau bâtiment mais qui se situe actuellement en zone N au PLU. Il serait nécessaire de passer ce terrain en zone Ue.

- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des précisions apportées sur cette question par Monsieur Patrick BATTAREL de la Société EFU, Conseiller en urbanisme. Il faut engager une étude environnementale, préliminaire indispensable à tout projet, en raison de la Zone Natura 2000 du Massif des Voirons située sur la Commune de Boège. Le Conseil Municipal approuve la démarche engagée par Monsieur le Maire concernant cette pré-étude et notamment la demande de devis correspondante.

- Aux questions posées, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

- Le territoire géographique couvert par la Gendarmerie s'étend jusqu'à la Verne.
- L'importance de la population et du taux d'activité font de Boège un lieu favorable à l'implantation de la Gendarmerie.

- Après un entretien avec le Colonel de Gendarmerie d'Annecy, il ressort que ce projet sera très long à mettre en place. Le classement de la zone N à la Zone Ue prendrait environ 6 à 8 mois. Le dossier serait alors constitué et porté aux instances supérieures de la Gendarmerie à Paris pour étude ce qui prendrait près d'une année.

- Les subventions susceptibles d'être attendues sur un projet plafonné à 1 600 000 € proviendraient pour 20 % du Ministère, 20 % de la D.E.T.R. et 25 % du Conseil Général.

Le loyer annuel s'élèverait à environ 104 000 € pour 11 ou 12 gendarmes logés.

Un projet incluant des maisons jumelées favoriserait un certain cadre de vie.

- A la demande de Madame LATOUR, Monsieur le Maire informe que l'actuel bâtiment de la Gendarmerie une fois désaffecté serait éventuellement revendu.

Ecole Privée : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du désistement de l'acheteur potentiel de l'Ecole Privée. Depuis des Agences Immobilières sont chargées de cette vente. La Commune souhaite disposer d'un passage de 6 m de large sur la parcelle C 2838 appartenant à l'Association du foyer paroissial ce qui permettrait de désenclaver le terrain communal se trouvant à l'arrière de la Salle Communale – Bibliothèque Médiathèque. En compensation la Commune céderait mètre pour mètre du terrain communal.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le projet de division établi par le Cabinet Desjacques, géomètre-expert, faisant apparaître une cession mètre pour mètre par la Commune d'une partie du terrain lui appartenant section C n° 2846 en contrepartie d'un passage de 6 m de large qui lui serait cédé par le foyer paroissial le long de la parcelle C 2838 pour la desserte et donc le désenclavement du terrain communal situé à l'arrière de la Bibliothèque-Médiathèque. AUTORISE le maire à signer l'acte à intervenir.

Acquisition terrain : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal confirme sa décision d'acquérir environ 208 m² du terrain appartenant aux Consorts DUBOIS DOGNON pour extension du terrain de football et de solliciter une aide au titre des fonds parlementaires 2015.

Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Général : Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le projet de convention établie par le Département pour la répartition des charges d'entretien et de fonctionnement des aménagements du CD 22 Rue de la Menoge (feux tricolores, arrêt bus, stationnements).

Service Enregistreur : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la mairie de Boège soit « Service Enregistreur » auprès de PLS pour permettre à la Commune d'enregistrer les demandes de logement social et donc de continuer à avoir accès au fichier SNE.

Tarif droit d'accès au réseau d'eau : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de maintenir à 1000 euros (mille euros) le droit d'accès au réseau d'eau des nouvelles constructions en précisant que ce tarif s'applique par unité de logement pour les immeubles collectifs.

III – Fusion des Intercommunalités :

La CC4R a pris connaissance de l'avis négatif pour la fusion qui est ressorti des votes des Communes de la Vallée Verte (Bogève s'étant abstenue).

Une nouvelle délibération devra être prise à partir du 5 octobre 2015 suite à l'établissement d'un nouveau projet de schéma des intercommunalités arrêté après avis de la CDCI.

IV – Personnel Communal :

En raison d'un manque d'élément, la question est reportée à un conseil ultérieur.

V – Questions diverses :

- Béatrice LATOUR fait part au Conseil Municipal de la demande de Mr Joseph VAUDAUX qui veut savoir si la Commune pense mettre un panneau à la Zone pour réunir l'ensemble des enseignes des entreprises occupant la Zone Artisanale.

Monsieur le Maire précise que la législation accepte un panneau réglementaire, uniforme à faire réaliser d'après lui par les entreprises concernées sans que la Commune intervienne financièrement.

- Range-vélos : Stéphane CALLEJA propose l'installation de range-vélos pour l'école primaire afin d'éviter une dégradation des façades de l'école contre lesquelles sont actuellement déposés les vélos.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h.